

“ CIPP (CERTIPHYTO) DENSA – RENOUVELLEMENT ”

Certificat Individuel professionnel Produits Phytopharmaceutiques
(CIPP) RS5655

POSSIBLE EN
INTRA-ENTREPRISE

- ◇ Consolider et mettre à jour ses connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur : *la réglementation et la sécurité environnementale, la prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et dans les espaces ouverts au public, les pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et sur les méthodes alternatives.*
- ◇ Pouvoir renouveler son certificat DENSA.



Programme

- Contexte et enjeux
- Réactivation des connaissances au travers de quiz et jeux
- Evolutions réglementaires
- Nouvelle loi EGAlim, états généraux sur l'alimentation
- Evolution du conseil phytosanitaire
- Définition d'un produit phytopharmaceutique
- Quiz ludique d'évaluation des connaissances
- Les CEPP : certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques
- Evolutions, présentations et brain storming
- Actualités et réglementation phytosanitaires pour la protection du vignoble
- Les SDHI, Evolution de l'approbation des matières actives au niveau européen
- Rappels sur les EPI
- Quiz ludique sur l'utilisation des EPI
- Les distances de sécurité Riverains (bonne gestion du voisinage Substances et distances ZNT - La charte des riverains en Gironde)
- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Quelle(s) solution(s) pour quel(s) objectif(s) ? Sujets de réflexion – études de cas
- Synthèse et présentation de solutions et de méthodes



DATE(S) & LIEU(X)

Directement auprès du service formation de la CA33



DURÉE - 7H / 1 jour
Horaires - 9h-17h30



PUBLIC - Responsables d'exploitation agricole, chefs de cultures

NIVEAU - Perfectionnement

PRÉREQUIS - Etre titulaire d'un certificat individuel dans la même catégorie (DENSA)

EFFECTIF MAX - 15



TARIF*

AVEC PRISE EN CHARGE VIVEA

Totale Partielle

Prise en charge partielle via le BOOST
COMPETENCE OCAPIAT

SANS PRISE EN CHARGE - Tarif net TVA
155 €

Formation finançable via le CPF n° fiche RS :
5655 (publié le 13/12/2021) Organisme
certificateur : Ministère de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire

* tarif en vigueur de l'année en cours indiqué ci-dessous

Méthodes & outils

Exposés, Illustrations, échanges, vidéos, quiz, études de cas.
Documents remis

Évaluation des résultats & suivi de l'exécution

<input type="checkbox"/> QUESTIONS ORALES	<input checked="" type="checkbox"/> MISES EN SITUATION, EXERCICES	<input checked="" type="checkbox"/> FEUILLE DE PRÉSENCE
<input checked="" type="checkbox"/> QUESTIONS ÉCRITES (QCM)		
<input type="checkbox"/> QCM DE VALIDATION DE CERTIFICAT	<input type="checkbox"/> AU COURS D'UN TRANSFERT DES ACQUIS	<input checked="" type="checkbox"/> ATTESTATION DE FIN DE FORMATION sur demande
<input checked="" type="checkbox"/> ÉVALUATION DE LA FORMATION		<input checked="" type="checkbox"/> BORDEREAU DE SCORE OU ATTESTATION RÉGLEMENTÉE

Évaluation des résultats

Suivi de l'exécution

Intervenants



Rodolphe MONTANGON
Conseiller viticole
Chargé de formation CA33



Marie-Charlotte MICHAUD
Conseillère viticole CA33



Lucile LAVERGNE
Conseillère viticole CA33



Gwénaëlle LEVEQUE
Conseillère viticole CA33



Nathalie MELEDO - Assistante formation
05 56 79 64 11 - formation@gironde.chambagri.fr

Béatrice HENOT - Responsable formation / Relais Handicap
Si besoin d'une prise en compte spécifique
05 56 79 64 11 - b.henot@gironde.chambagri.fr

FORMATIONS 2024
MAJ 09/07/24 CIP_055